Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AEPE, veuillez visiter :
cours-cap-aepe.fr/annales-sujets-et-corriges

Quiz : Aménagement et sécurité à domicile

1. Dans le logement d'un assistant maternel, les produits ménagers doivent être :
a) Rangés sous l'évier pour un accès facile
b) Stockés en hauteur dans un placard non fermé à clé
c) Rangés dans un placard fermé à clé ou avec un système de sécurité
d) Laissés à portée pour apprendre aux enfants à ne pas y toucher

2. Pour sécuriser un escalier dans un logement accueillant des enfants, il faut :
a) Installer une barrière en haut uniquement
b) Installer une barrière en bas uniquement
c) Installer des barrières en haut et en bas
d) Apprendre aux enfants à ne pas s'en approcher

3. La température recommandée pour une pièce où dorment des enfants est de :
a) 16-18°C
b) 18-20°C
c) 22-24°C
d) 24-26°C

4. Les prises électriques dans un logement d'assistant maternel doivent être :
a) Équipées de cache-prises ou être sécurisées
b) Placées en hauteur uniquement
c) Désactivées pendant les heures d'accueil
d) Peintes de couleurs vives pour attirer l'attention

5. Pour l'aménagement d'un espace de jeu à domicile, il est recommandé de :
a) Proposer tous les jouets simultanément
b) Créer des espaces distincts selon les types d'activités
c) Privilégier uniquement les jeux éducatifs
d) Éviter tout jouet pouvant faire du bruit

6. Concernant les animaux domestiques dans le logement d'un assistant maternel :
a) Ils doivent être systématiquement absents pendant l'accueil
b) Ils peuvent être présents mais séparés des enfants accueillis
c) Ils peuvent interagir librement avec les enfants
d) Leur présence n'est pas réglementée

7. En cas d'incendie, le plan d'évacuation d'un assistant maternel doit :
a) Être élaboré mentalement sans nécessité de le formaliser
b) Être connu uniquement de l'assistant maternel
c) Être formalisé et communiqué aux parents
d) Être validé par les pompiers chaque année

8. Pour l'aménagement d'un espace repas à domicile, il faut prévoir :

a) Un équipement adapté à l'âge des enfants (chaises hautes, rehausseurs…)
b) Une table d'adulte standard pour tous les enfants
c) Un espace séparé pour chaque enfant
d) Des repas pris uniquement sur les genoux de l'adulte

9. La vérification des équipements de sécurité (détecteurs de fumée, barrières…) doit être effectuée :
a) Une fois par an
b) Lors des visites de la PMI uniquement
c) Régulièrement selon les recommandations du fabricant
d) Uniquement en cas de dysfonctionnement

10. Pour les sorties extérieures, un assistant maternel doit :

a) Éviter systématiquement les sorties pour des raisons de sécurité
b) Sortir uniquement dans un jardin clôturé
c) Disposer d'équipements adaptés (poussette, système de retenue en voiture…)
d) Emmener les enfants uniquement dans des lieux fermés

Réponses : 1-c, 2-c, 3-b, 4-a, 5-b, 6-b, 7-c, 8-a, 9-c, 10-c
Ce questionnaire vous permet d'évaluer vos connaissances sur l'aménagement sécurisé du domicile d'un assistant maternel, un élément fondamental pour l'EP3 du CAP AEPE et pour garantir la sécurité des enfants accueillis.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.